



Centre Hospitalier d'Abbeville
43, rue de l'Isle – 80100 ABBEVILLE

Référence : R/OCS/GER/DOC/003

Révision : 001

Date de mise à jour : 05/02/2015

PROJET de VIE

E.H.P.A.D.

E.H.P.A.D « Georges DUMONT »
Etablissement d'Hébergement pour Personnes
Agées Dépendantes

42, Bld Vauban - 80142 ABBEVILLE CEDEX

E.H.P.A.D 2 (Centre de Gérontologie)
Etablissement d'Hébergement pour Personnes
Agées Dépendantes

80, route de Doullens - 80100 ABBEVILLE

PLAN

PREAMBULE

I – L'ANTICIPATION DE LA DECISION

- 1-1 Informer le grand public
- 1-2 Améliorer la perception de l'EHPAD
- 1-3 Participer à la vie de la cité
- 1-4 Inscrire l'EHPAD dans le paysage partenarial
- 1-5 Axes d'amélioration

II – L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DECISION

- 2-1 Informer les personnes âgées et les familles qui font une demande d'admission
- 2-2 Etablir des relations spécifiques avec la personne âgée
- 2-3 Etablir des relations spécifiques avec les proches
- 2-4 Faciliter le dialogue entre la personne et ses proches
- 2-5 Axes d'amélioration

III – LE DOSSIER D'ADMISSION

- 3-1 Simplifier le dossier de demande d'entrée
- 3-2 Croiser les regards
- 3-3 Mettre à profit la période entre la décision d'admission et l'entrée
- 3-4 Informer sur les droits des usagers
- 3-5 Axes d'amélioration

IV – L'ACCUEIL

- 4-1 Préparer l'arrivée
- 4-2 Permettre à la personne de prendre rapidement des repères
- 4-3 Etre très vigilant les premières semaines
- 4-4 Associer et soutenir les proches
- 4-5 Axes d'amélioration

V – L'ELABORATION DU PROJET PERSONNALISE

- 5-1 Organiser l'expression de la personne et de ses proches
- 5-2 Organiser l'intervention des professionnels
- 5-3 Co-construire et évaluer le projet personnalisé
- 5-4 Le projet de soins
- 5-5 Le projet d'animation

CONCLUSION

La vie en EHPAD est fondée sur plusieurs valeurs et objectifs :

1) LA BIENTRAITANCE

Ce terme, apparu récemment, ne doit pas être réduit au simple contraire de la maltraitance.

L'association A.N.A.I.S. donne la définition suivante de la bientraitance :

« La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs, etc.) et permet un développement harmonieux.

La bientraitance impose :

- Un ensemble de comportements, d'attitudes respectueuses de la personne,
- La recherche d'un environnement adapté,
- L'exigence de professionnalisme.

La bientraitance renvoie à l'idée de progrès, de recherche permanente du mieux-être des personnes accueillies, de pratiques professionnelles reposant sur une éthique professionnelle forte.

Cette notion va bien au-delà du refus de la maltraitance et correspond à une recherche permanente de la qualité de service que l'établissement ou le service doit offrir à la personne. »

La bientraitance est donc une posture, une prise de recul sur la pratique de soin et d'accompagnement chez la personne âgée, plus qu'une méthode. Il ne s'agit pas de négliger l'existence de problèmes, d'erreurs ou de souffrances, mais d'en tenir compte afin de les travailler, de les analyser afin de parfaire notre pratique.

L'établissement soutient les cadres de santé dans la prévention et le traitement de la maltraitance, et implique l'encadrement élargi (direction, coordinatrice des soins, IDE, etc.) et fait appel aux expertises internes (psychologues, médecins...).

L'établissement veille ainsi à s'approprier pleinement la recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM, « *Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance.* »

2) LA LIBERTE ET RESPECT DU CHOIX DU RESIDENT

Les personnes âgées résidant en EHPAD sont, par principe, libres de tout mouvement. Le principe est rappelé par l'article L.311-3 (3°) du code de l'action sociale et des familles relatif aux droits des usagers, qui garantit au résident « *une prise en charge (...) respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision* » étant précisé qu'« *à défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché* ».

Dans le même temps, les EHPAD se voient imposer par le juge une obligation de surveillance particulière liée au nécessaire maintien de la sécurité des résidents parfois particulièrement exposés aux risques de chutes, fugues ou suicides.

3) L'ADAPTATION DE L'ETABLISSEMENT POUR LE RESIDENT

Il appartient au personnel des EHPAD de s'adapter aux résidents dans l'intérêt de ces derniers, et non l'inverse.

L'établissement prendra en charge la personne âgée dans sa globalité, avec son vécu qu'il faut respecter. Il permet également à la personne âgée de trouver un équilibre au sein d'une vie collective. L'institution se doit d'accompagner le résident dans la réalisation de ses projets, offre la possibilité de personnaliser son lieu de vie (meubles, plantes, bibelots ...).

4) L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

Le projet personnalisé comprend un « projet d'accompagnement » incluant l'animation mais également les prestations de confort (coiffeur, soins esthétiques,...), l'accompagnement par un psychologue, éventuellement certaines dispositions spécifiques dans les prestations hôtelières proposées au résident et les questions relatives au volet social et financier (orientation vers une autre structure, mise sous protection juridique, mise en relation avec l'assistante sociale, ..).

5) L'IMPLICATION DES RESIDENTS ET DES FAMILLES

L'établissement fait des efforts pour informer les familles sur la vie quotidienne de leur parent par voie d'affichage. Il convient de consulter la famille sur les éléments permettant de mieux connaître le résident lors de l'entrée en établissement.

Par ailleurs, la participation de la famille, selon les souhaits du résident, à un projet personnalisé formel est souhaitable. C'est à partir de son « histoire de vie » que l'établissement s'engage à accompagner le résident dans son lieu de vie, dans les actes de la vie quotidienne en partenariat avec les familles. Il est important de disposer d'un outil de recueil de données, utilisable par tous les intervenants dans la prise en charge de la personne accueillie. L'établissement consulte l'avis des familles à travers des enquêtes de satisfaction, « boîte à idées », réunion des familles.

6) LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

La structure favorise les sorties et les animations culturelles.

Le bénévolat (VMEH) est largement développé dans l'institution.

La communication de l'établissement se fait essentiellement par les journaux locaux, réunions (commissions des menus, réunions des familles).

L'information concernant le Conseil de la Vie Sociale peut être rappelée régulièrement aux familles.

L'établissement veille à rendre les coordonnées des familles représentantes du Conseil de la vie sociale accessibles aux autres familles (diffusion de l'adresse mail, etc.).

Les comptes rendus des Conseils de la Vie Sociale sont disponibles par les usagers et leurs familles.

Le projet de vie est évalué une fois par an lors du Conseil de la Vie Sociale

I – L'ANTICIPATION DE LA DECISION

Faciliter l'acceptation et l'entrée en EHPAD nécessite que l'établissement s'inscrive dans le paysage familial du futur résident et de son entourage familial.

1.1 Informer le grand public

Permettre aux personnes de se préparer à l'entrée en EHPAD le moment venu nécessite qu'elles soient informées des différentes structures existantes et de leur réalité. L'éventail des services et institutions capables de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes est trop souvent méconnu, même des professionnels.

L'enjeu serait alors de faire connaître l'établissement aux professionnels et au public.

1.2 Améliorer la perception de l'EHPAD

La nature et les missions des EHPAD renvoient aux peurs de chacun liées à la vieillesse, au handicap et à la dépendance, à la perte des capacités intellectuelles et à la mort.

Il est donc important de faire connaître et valoriser tout ce qui est mis en place par l'EHPAD.

1.3 Participer à la vie de la cité

L'EHPAD s'inscrit dans la ville, d'ailleurs chaque service porte le nom d'un quartier Abbevillois ; Le plus souvent, résidents et professionnels en sont originaires.

Il est important de favoriser et de développer les liens sociaux, de faire reconnaître auprès du grand public l'EHPAD comme un lieu ouvert sur la cité.

1.4 Inscrire l'EHPAD dans le paysage partenarial

La politique d'admission de l'établissement doit être connue de l'ensemble des partenaires. Une connaissance mutuelle de tous les partenaires, acteurs du parcours de la personne âgée, les missions, les rôles et limites de chacun doit être définie.

1.5 Axes d'amélioration

- Développer la mission de l'équipe mobile de gériatrie auprès des différents partenaires afin de faire connaître la structure EHPAD
- Proposer d'accueillir le public lors d'animations pour faire découvrir l'EHPAD sous un autre jour
- Développer le site internet, refondre le livret d'accueil
- Ouvrir les journées inter-EHPAD aux différents professionnels de la filière gériatrique
- Participer aux actions de sensibilisation du grand public sur les questions ayant trait au vieillissement afin d'améliorer la perception négative de l'EHPAD
- Maintenir un lien social à l'intérieur de l'EHPAD, ouvert sur la ville
- création d'un lieu d'échanges et de rencontres entre les résidents, leurs familles et la population autour d'un café, d'une boisson
- Favoriser la participation des résidents à la vie de la cité (partenariat avec les associations)
- Créer des lits d'hébergement temporaire

- Repérer les différents partenaires de la filière gériatrique
- Travailler en partenariat avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- Proposer un espace de ventes libres (stands de bijoux, vêtements et accessoires, linge de maison,..)
- Créer un accès Internet dans les chambres

II – L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DECISION

La décision d'une demande d'admission en EHPAD répond à la perception de l'accroissement de la dépendance de la personne âgée par elle-même, ses proches et/ou le corps médical.

Ni tout à fait prévue ni tout à fait inattendue, encore trop souvent précipitée, cette décision opère un tournant dans la vie de la personne. Nous sommes conscients que cette décision est souvent prise au cours d'une période où la personne se trouve fragilisée physiquement et/ou psychiquement par les événements de la vie. Nous tenons à ce qu'elle puisse appréhender son entrée en EHPAD, non pas comme une rupture mais l'inscrire dans la continuité de son histoire.

2-1 Informer les personnes âgées et les familles qui font une demande d'admission

Une bonne information est la base de l'établissement d'une relation de confiance entre l'établissement et ses résidents. En ayant à disposition toutes les informations sur l'admission en EHPAD, la personne âgée et ses proches peuvent prendre la décision éclairée de déposer leur demande d'admission.

Lors de la préparation de la demande d'admission, nos agents du service administratif accueillent la personne âgée et/ou ses proches. A cette occasion, ils sont informés sur le volet administratif et financier de leur demande mais également sur le fonctionnement de notre structure et de ses différents services (médicaux, paramédicaux, hôteliers, animation, ...). Le livret d'accueil est proposé, ainsi que le dossier d'admission, les tarifs et les dispositions financières.

La personne âgée et ses proches sont invités à effectuer une visite des locaux afin de permettre au futur résident de se projeter dans ce nouveau lieu de vie.

Nous restons à leur disposition pour tout complément d'information. Par la suite, une rencontre avec certains professionnels de l'établissement pourra être organisée, au cas par cas, en fonction des interrogations des futurs usagers sur leur éventuel accompagnement dans notre structure.

2-2 Etablir des relations spécifiques avec la personne âgée

L'implication de la personne âgée dans toutes les étapes de la décision d'hébergement en EHPAD est garantie d'une bonne adaptation future à ce nouveau mode de vie. Nous offrons au futur résident un espace de parole dans lequel il pourra exprimer ses espoirs et ses doutes et trouver les réponses à ses interrogations.

C'est pour cette raison que nous adaptons les informations à ses capacités de communication et de compréhension. Nous souhaitons que la personne âgée prenne part au processus de décision et puisse disposer de son droit de choisir son lieu de résidence même lorsque, pour des raisons de santé, la demande d'admission est portée par les proches ou un représentant légal. Le consentement ou l'assentiment de l'intéressé est recherché pour chaque demande d'admission.

2-3 Etablir des relations spécifiques avec les proches

L'entrée en institution ne doit pas destituer les proches de leur rôle primordial auprès de la personne âgée. Nous avons conscience de leur implication dans le quotidien de la personne âgée, de leur éventuelle fatigue et/ou souffrance face à la dépendance. Nous sommes tout autant à l'écoute des interrogations du futur résident que de celles de ses proches. Nous réservons une place importante aux proches dans le quotidien des personnes hébergées et dans la vie de l'institution.

2-4 Faciliter le dialogue entre la personne et ses proches

L'entrée dans un EHPAD ne doit pas opérer une rupture avec son environnement socio-familial. Nous devons tout mettre en place pour maintenir le lien entre le résident et ses proches quelques soient les conditions qui ont mené à la demande d'admission. Ainsi, la rencontre conjointe du futur résident et de ses proches permet à chacun d'entendre le point de vue de l'autre et d'en débattre.

2-5 Axes d'amélioration (recommandations ANESM Qualité de vie en EHPAD volet 1)

- Propositions d'essai : hébergement temporaire - Participation à une activité
- Organiser une rencontre avec un membre de l'équipe pour les personnes ne pouvant pas se déplacer
- Entretien avec la personne âgée sans les proches
- Améliorer l'information et la recherche de consentement chez la personne aux capacités cognitives altérées
- Réunion de concertation avec le réseau gériatrique régional pour explorer d'autres alternatives à l'entrée en EHPAD
- Orienter les proches vers des groupes de soutien et des associations de familles

III – LE DOSSIER D'ADMISSION

Une fois la décision prise par le futur résident et sa famille d'intégrer un EHPAD, nous nous devons de les accompagner afin de faciliter les démarches administratives.

3-1 Simplifier le dossier de demande d'entrée

Le dossier de demande d'entrée doit être conforme à l'article D 312-155-1 du code de l'action sociale et des familles.

3-2 Croiser les regards

Ce dossier d'admission est étudié par le médecin coordonateur, en son absence par un médecin, par le personnel administratif de l'accueil et par l'encadrement.

Quand une place est libre en établissement, la liste d'attente est consultée par l'encadrement pour proposer une place adaptée aux besoins du résident.

La décision d'admission relève de la Direction.

3-3 Mettre à profit la période entre la décision d'admission et l'entrée

Quand le dossier d'admission est déposé, la personne et/ou son entourage sont invités à venir évoquer les modalités de financement et constituer le dossier administratif. Le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour sont remis pour qu'ils puissent en prendre connaissance à leur rythme avant de le signer lors de l'entrée.

3-4 Informer sur les droits des usagers

Lors des différentes rencontres avec l'entourage et/ou le futur résident, le personnel administratif et l'encadrement les informent sur leurs droits civiques, les droits de visites, les droits de sorties et de vacances, répondent à leurs questions ou expliquent le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et la désignation d'une personne de confiance.

La charte des droits et liberté de la personne accueillie est donnée au résident et/ou à son entourage.

3-5 Axes d'amélioration

- Expliquer et débiter le remplissage du projet de vie individualisé lors des rencontres du personnel administratif et/ou encadrement avec le futur résident et son entourage.
- Recueil de la personne de confiance lors de son entrée

IV – L'ACCUEIL

Etape primordiale pour l'ensemble des acteurs, l'accueil conditionne l'acceptation par le résident de son nouveau lieu de vie.

Il appartient ici à l'équipe de lui présenter non seulement les locaux, les modalités de fonctionnement mais aussi et surtout les autres résidents.

4-1 Préparer l'arrivée

Les agents ont connaissance d'éléments concernant la personne accueillie afin de répondre aux besoins de matériel en fonction des handicaps de la personne.

Il est convenu avec l'entourage, le résident, ou par le biais de l'assistante sociale, d'une date et d'une heure d'arrivée en structure. La personne est accueillie par un membre de l'équipe qui l'installe dans sa chambre, lui explique le fonctionnement du service et répond aux questions éventuelles. Une infirmière du secteur vient à sa rencontre dans les heures qui suivent afin de recueillir les informations nécessaires pour une prise en charge individualisée et personnalisée.

Il est proposé à l'entourage et au résident de personnaliser la chambre en apportant des cadres, bibelots et éventuellement des petits meubles.

4-2 Permettre à la personne de prendre rapidement des repères

Lors des premiers jours, les différents professionnels se présentent et accompagnent les résidents dans les différents espaces en commentant leurs usages et leurs organisations. A chaque rencontre d'un résident, le professionnel fait les présentations.

L'équipe d'animation présente les différentes activités et l'invite à y participer.

Un soignant du service est nommé référent du résident. Il est un interlocuteur privilégié auprès du résident et de son entourage.

4-3 Etre très vigilant les premières semaines

L'ensemble du personnel de l'établissement est particulièrement attentif aux demandes et réactions de la personne lors des premières semaines. C'est durant cette période que le personnel repère les habitudes de vie du résident.

Par exemple : l'établissement se conforme à la recommandation de l'ANESM en prévoyant une adaptation lors des temps de repas et une organisation respectant le plus possible le choix des personnes.

Il leur est proposé de rencontrer le psychologue de l'établissement.

4-4 Associer et soutenir les proches

Informés de la date d'entrée, les proches sont invités à accompagner le futur résident pour son arrivée dans l'établissement. Ils pourront s'ils le souhaitent passer cette première journée à ses côtés. Les professionnels resteront à leur disposition pour répondre à leurs interrogations et ainsi faciliter leur acceptation de l'entrée en EHPAD.

4-5 Axes d'amélioration

- Personnaliser la chambre avant l'entrée
- Désigner le référent avant l'entrée afin qu'il soit présent le jour de l'entrée
- Faciliter la rencontre avec la psychologue en cas de besoin
- Favoriser la présence de la famille les premiers jours

V – L'ÉLABORATION DU PROJET PERSONNALISÉ

Le projet de vie individualisé est un maillon qui a toute son importance dans l'accompagnement au quotidien des personnes âgées en EHPAD.

Il donne l'opportunité aux professionnels d'envisager et d'apprécier cet accompagnement en termes de besoin mais aussi en termes de choix et de démarche capacitaire de la personne.

Pour l'établissement le projet de vie individualisé est un outil qui contribue à l'évolution et à la cohérence de son activité médico-sociale. Il permet à l'institution de concrétiser sa démarche qualité.

5-1 Organiser l'expression de la personne et de ses proches

Inviter le résident à participer au projet qui le concerne.

Recueillir ses habitudes de vie, les éléments biographiques que la personne souhaite transmettre, ses attentes pour définir avec elle le type d'activité que nous pouvons lui proposer avec un échéancier. Pour les personnes qui ont des difficultés de communication, l'équipe doit observer et analyser les comportements et attitudes non verbaux.

Favoriser la participation des proches. Ils ont un rôle important dans l'élaboration du projet. Ils sont un interlocuteur pour les professionnels en leur procurant des informations et des propositions.

Solliciter la participation du représentant légal dans certaines situations.

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est mis en place dans l'EHPAD afin de favoriser la participation et l'expression des résidents ainsi que celles de leur famille et les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Les membres du CVS formulent des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Sont particulièrement concernés l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, et les projets de travaux et d'équipements.

Par ailleurs, les résidents de l'EHPAD et leurs familles peuvent également remplir des questionnaires de satisfaction afin d'améliorer la qualité des prestations. Ainsi, des remarques peuvent être formulées sur différents sujets, à savoir, l'accueil, l'information, l'espace de vie, la prise en charge, l'attitude du personnel, la vie à l'EHPAD et l'animation.

5-2 Organiser l'intervention des professionnels

L'intérêt de l'interdisciplinarité est de confronter des approches différentes d'une même situation pour parvenir à un but commun : permettre au résident de vivre ce qu'il a envie de vivre. Les professionnels doivent :

- être attentifs aux détails de la prise en charge, aux modifications de la personne
- écouter et noter les observations des proches et les faire remonter aux réunions pluridisciplinaires.

Il faut nommer un professionnel référent du résident qui coordonnera le projet avec le résident. La désignation d'un référent n'exonère pas l'ensemble des professionnels à maintenir un lien attentif et respectueux.

5-3 Co-construire et évaluer le projet personnalisé

Lors d'une réunion pluridisciplinaire le projet est construit et validé par le résident et/ou son entourage. Il est formalisé par écrit :

- Ecrire les points principaux des différentes réunions et évaluations
- Réserver une partie du document aux commentaires et avis de la personne et de ses proches
- Reporter les objectifs annuels dans le contrat de séjour sous forme d'avenant à faire signer par la personne

Il comprend différents volets :

- Le projet de soins
- Le projet d'animation

Le suivi et la réévaluation du projet sont réalisés lors de réunions interdisciplinaires.

- Convier la personne et ses proches
- Analyser les éventuels écarts entre les objectifs fixés et les effets sur la personne
- Valider ces objectifs, le plan d'action et les modalités de mise en œuvre des actions en fin de réunion avec tous les participants.

5-4 Le projet de soins

Etre bientraitant, c'est reconnaître l'autre, donc pour ce qui nous concerne, la personne âgée dans sa vulnérabilité. Pour cela, il est nécessaire de mener une réflexion sur ce qu'est la vulnérabilité afin de pouvoir la dépister et d'adapter les moyens et attitudes à mettre en œuvre pour une prise en soins individualisée.

Cf. Projet de soins

5-5 Le projet d'animation

Le projet d'animation en EHPAD est un enjeu de qualité de vie et d'accompagnement des résidents évoluant en fonction de leurs attentes.

Cf. Projet d'animation

CONCLUSION

L'EHPAD doit assurer à chaque résident un accueil digne et un accompagnement ajusté en fonction de ses attentes et de son autonomie. Le dialogue avec les résidents et leurs proches, notamment lors des évaluations, permet de nourrir la réflexion des équipes sur l'amélioration de la qualité des prestations.

Les éléments concourant à la qualité de vie de la personne accueillie en EHPAD se situent donc à quatre niveaux distincts et complémentaires :

- l'accueil dans l'établissement et la construction du projet personnalisé,
- l'organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne,
- la vie sociale des résidents,
- les interactions entre l'état de santé et la qualité de vie.